



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 décembre 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf du mois de décembre à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 25
- Votants : 30

Date de convocation :
13 décembre 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie (arrivée à 18h08), MARTELLIERE Eric, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LÉONARD Magalie, MORIN Isabelle (présente de 18h à 18h52), POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, SÉNÉ Sébastien, TÉTOT Pascale, TRONSON Estelle, TURGIS Isabelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BARDOUX Delphine (pouvoir à BESNÉ Christophe), BRAULT Jean-Luc (pouvoir à PÉAN-NORQUET Elodie), CHASSET Michel (pouvoir à MOREAU Dany), HUC Béatrice (pouvoir à MARTELLIERE Eric), RUDAULT Patrice (pouvoir à AUDIANE Séverine)

Absentes : DELAILLE Céline, MICHOT Karine, MORIN Isabelle (absente à partir de 18h52), POUILLAIN Anne-Laure

Monsieur Jean-Yves DROUHIN est désigné secrétaire de séance.

DB n°2024-1224b : DOTATION D'EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) - DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) - AMENAGEMENT DES RESEAUX ET DE LA VOIRIE - LOTISSEMENT LIEU DIT « PLAINE DE FRESNES »

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), adoptée en 2000, impose aux communes françaises de plus de 3 500 habitants (1 500 en Île-de-France) de respecter un quota minimum de logements sociaux de 20 à 25 % de la totalité des résidences principales. Ce quota vise à favoriser la mixité sociale, relancer la construction sociale et à lutter contre les inégalités territoriales.

Dans le cadre de son projet d'aménagement sur le lieu-dit « La plaine de Fresnes », la collectivité souhaite aménager les réseaux d'assainissement et la voirie pour permettre la construction de 13 logements sociaux dans une tranche 1 et 7 logements dans une tranche 2

Face au développement économique de la zone industrielle de Contres qui nécessite de loger de nouveaux habitants, notamment à travers le développement d'entreprises mais également pour répondre à une problématique sur le logement très prenante sur notre territoire, ce projet permet de répondre en partie à cette difficulté.

Ce projet s'inscrit dans le développement économique de cette zone industrielle mais également à travers le projet de cinéma et le développement économique menée par la communauté de commune dans cette partie du territoire de Contres.

Dans le cadre de ce projet, la collectivité participera à des travaux d'aménagement d'un montant de 147 245,50€ ht et sollicite une subvention dans le cadre d'une DETR

Monsieur le Maire indique qu'une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) peut être déposée à la Préfecture de Loir-et-Cher.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, par 26 voix POUR, 1 voix CONTRE (BESNÉ Christophe), et 3 ABSTENTIONS (QUENIOUX Michel, LEONARD Magalie, BARON Hervé)

- De demander une **subvention de 73 622,75€ (50%)** au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) à la Préfecture de Loir-et-Cher au titre de l'année 2025 pour l'aménagement de la voirie et des réseaux pour un coût prévisionnel de 147 245,50€ HT.

Cette délibération annule et remplace la n°2024-1224b du 20 décembre 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 9 janvier 2025

Publié ou notifié, le **10.01.25**
Reçu en Préfecture, le **10.01.25**
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

Le Maire,
Antoine LELARGE

